



Compte rendu de réunion N°4 du Comité consultatif « ACHATS »

Lundi 6 décembre 2021 à 20h30 dans la Salle du Conseil municipal

	Prénom Nom	Tél	E-mail	Présence	Diffusion
Elus	Olivier MICLO		olivier.miclo@mairie-lherm.fr	X	X
	Joël BRUSTON		joel.bruston@mairie-lherm.fr		X
	Brigitte BOYE				X
	Sandrine PEYRON				X
	René SABATHIE			X	X
	Josiane PUJOL			X	X
Citoyens	Priscille MARIETTI				X
Autres intervenants	Sébastien MORO			X	X

I Objet de la réunion

Examen avec Sébastien MORO, délégué aux Réseaux, des offres de fourniture d'électricité pour les 15 compteurs de bâtiment communaux et les 54 compteurs d'éclairage public, selon l'appel d'offres lancé le 28 octobre 2021. Les réponses étaient demandées pour le lundi 3 décembre à 12h00 au plus tard.

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché concerne la fourniture en électricité pour les puissances inférieures ou égales à 36KVA pour :

Lot n° 1 : 15 comptages de bâtiments communaux répartis sur le territoire de la commune de LHERM située en Haute-Garonne.

Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) est le fichier Excel annexé au présent cahier des charges.

Il recense pour chaque site :

- Le nom du site (Point de Livraison)
- L'adresse du site,
- Le numéro de RAE (Référence Acheminement Électricité) composé de 14 chiffres (cf. facture ou bilan annuel),
- Le type de comptage,
- La Puissance Souscrite en KVA (PS),
- La saisonnalité (suivant le cas : Base, HP (Heures Pleines), HC (Heures Creuses), Tempo, Autre),
- La consommation annuelle (suivant le cas : Énergie estimée Base ou Heures Pleines ou Énergie estimée Heures Creuses), en kWh/an.

Lot n° 2 : 54 comptages d'éclairage public répartis sur le territoire de la commune de LHERM située en Haute-Garonne

Le Bordereau des Prix Unitaire (BPU) est le fichier Excel annexé au présent cahier des charges.

Il recense pour chaque site :

- Le nom du site (Point de Livraison)
- L'adresse du site,
- Le numéro de RAE (Référence Acheminement Électricité) composé de 14 chiffres (cf. facture ou bilan annuel),
- Le type de comptage,
- La puissance Souscrite en KVA (PS),
- L'énergie estimée en kWh/an qui correspond à la consommation annuelle du site

Ce marché prend effet au 01 Janvier 2022. Sa durée est d'un an à compter de cette date d'effet sans que le montant total payé ne puisse excéder 213 999 € Hors TVA.

Le contrat est reconductible par décision expresse, pour une période de 6 à 12 mois maximum dans le respect du plafond global de 213 999€ HT pour toute la durée du marché qui ne pourra excéder 2 ans.

II Réunion du 6 décembre 2021

Seulement 2 entreprises ont répondu à cet appel d'offres : Total Énergies et EDF Collectivités. Voici une synthèse des prix proposés.

III

		Tarif Abonnement HT (€)	Estimation totale HTVA sur 1 an Hors TURPE	Estimation totale TTC sur 1 an	Consommation Estimée (kWh)	€/kWh HT
TOTAL Énergie	Bâtiments communaux	900,00	30 848,45685	36 509,65445	102 636	0,300562
	Éclairage public	3 240,00	32 762,61699	38 819,50139	198 637	0,164937
EDF	Bâtiments communaux	5 544,60	15 140,19962	25 966,84454	109 345	0,138463
	Éclairage public	13 258,32	25 602,49178	40 720,73377	198 835	0,128763

Les deux entreprises proposent et garantissent de l'énergie 100 % verte. EDF précise la localisation de cette production pour partie en Occitanie.

Les prix sont sensiblement plus intéressants pour EDF, notamment pour le lot 1, bâtiments communaux.

La plateforme internet d'EDF semble plus accessible et conviviale avec le service Di@lege qui permet d'avoir un vue sur la consommation et le suivi des facturations.

IV Notation des offres

Pour rappel, le prix compte pour 80 % de la note et la valeur technique pour 20 %. Suite à l'analyse, la notation des offres est la suivante :

Lot n°1 Bâtiments communaux :

Total Énergies : 8

EDF Collectivités : 10

Lot n°2 Éclairage public :

Total Énergies : 5,6

EDF Collectivités : 10

V Conclusion

Le comité Achats s'est réuni le 6 décembre 2021 et a analysé les deux offres reçues.

Le dossier a été retiré par 10 entreprises, et une quinzaine de questions ont été posées.

Dans le cadre du marché de fourniture en électricité pour les puissances inférieures ou égales à 36kVA pour les bâtiments communaux et l'éclairage public, le comité Achats propose de retenir l'offre de EDF Collectivités pour les lots 1 et 2.

VI Autres sujets

Il est à noter que le travail de ce comité, en sus de participer à l'analyse des offres pour les marchés à procédure adaptée (supérieurs à 40 000 euros HT et inférieurs au seuil des procédures formalisées), consiste également à prendre en compte l'engagement n°1 du Pacte pour la transition que la commune s'est engagée à mettre en œuvre (joint en annexe), à savoir :

« **Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales)** ».

VII Annexes

Toutes les annexes sont accessibles par le lien suivant, dans « Marché Electricité » / « 2022 »

<https://urlz.fr/edOp>